

Paris, le 10 janvier 2022



Monsieur Jean-Damien PONCET
BEATT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Objet : Votre demande concernant l'enquête sur la sortie de route d'un autocar FLIXBUS
survenue le 3 novembre 2019 sur l'autoroute A1 à Estrées-Deniécourt

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 10 décembre 2021.

Veuillez trouver ci-dessous nos observations ainsi que les pratiques réalisées dans nos centres de formation.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre réglementaire actuel des formations initiales et continues des conducteurs de transport de voyageurs. L'Arrêté du 3 janvier 2008, relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs, précise que dans le thème « *Santé, sécurité routière et sécurité environnementale* » l'une des parties est dédiée à *la prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance*.

De même, la Directive (UE) 2018/645 du Parlement Européen et du Conseil du 18 avril 2018, modifiant la Directive 2003/59/CE relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi que la Directive 2006/126/CE relative au permis de conduire, stipule dans son annexe que l'un des objectifs de la formation initiale et continue des conducteurs est de *connaître les caractéristiques techniques et le fonctionnement des organes de sécurité afin de maîtriser le véhicule, d'en minimiser l'usure et de prévenir les dysfonctionnements*. Les dispositifs d'aides à la conduite ou d'automatisation sont listés parmi les contenus associés à cet objectif.

Observation de l'AFTRAL :

La mise en évidence dans votre rapport du rôle de l'hypovigilance dans cet accident n'appelle pas de notre part de remarque particulière.

Pour mémoire, le message de prévention concernant cette thématique est diffusé lors des formations initiales et continues de conducteurs. Les supports d'animation mis actuellement à la disposition des formateurs dans ce cadre comportent des éléments sur l'hypovigilance, ce qui permet de renforcer le discours du formateur.

Cette thématique est abordée sous deux aspects :

- Le premier en lien avec la baisse de la vigilance. Une vingtaine de slides est consacrée à la fatigue et la somnolence : les signes, le rythme biologique et les bonnes pratiques. Les formateurs peuvent ainsi faire le lien entre les aides à la conduite, les systèmes d'automatisation des tâches et la monotonie. Le message de prévention peut alors être renforcé sur la baisse de la vigilance et les réactions ralenties.
- Le second traite de l'attention détournée, notamment par des distractions telles que le téléphone portable. Le formateur peut ainsi expliquer les effets néfastes du téléphone sur l'attention et donc sur la conduite, tout en rappelant le contexte réglementaire concernant les dispositifs susceptibles d'émettre du son.

Au total, c'est une trentaine d'écrans qui viennent appuyer et renforcer le discours du formateur.

Le slide présente une liste de sujets de prévention sur le côté gauche, un titre principal en haut à droite, un sous-titre, une image d'un téléphone interdit, des statistiques, une image illustrative et un bouton de navigation.

Prévention des risques

- Aptitude physique
- Conduite préventive
- Secourisme
- Règles de circulation
- Risques routiers
- Accidents du travail
- Transport d'enfants
- Techniques d'évacuation
- Tunnels
- Passages à niveau
- Clandestins

Un accident, c'est simple comme un coup de fil !

Le **téléphone**, principale cause de distraction des conducteurs :

- Temps de réaction au téléphone augmente de 50 % en moyenne
- Plus grande distance d'arrêt en cas d'urgence

Allez-vous décrocher ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Sommaire ◀ 47

Téléphone et conduite : Les bonnes pratiques en cas d'appel



- Pour ne pas manquer un appel au volant tout en restant concentré sur la route : laisser la messagerie répondre
- Pour ne pas être distrait ou surpris par la sonnerie du téléphone, éteindre ou mettre son téléphone sur mode silencieux

• Attention : le port à l'oreille par le conducteur d'un véhicule en circulation de tout dispositif susceptible d'émettre du son (casques audio, oreillettes, port d'écouteurs) est interdit à l'exception des appareils correcteurs de surdité

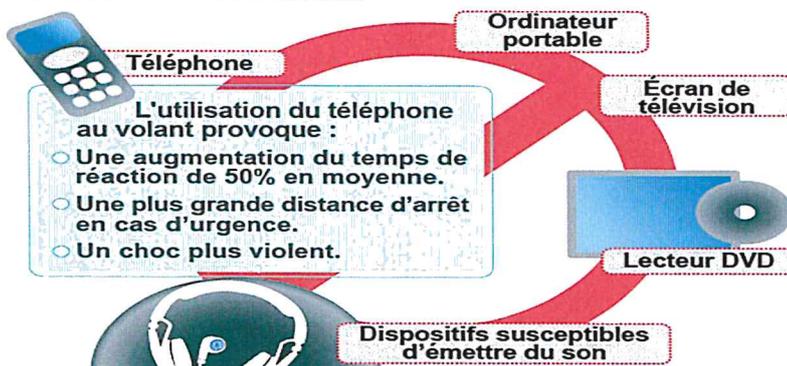
A l'issue des formations de conducteurs de transport de voyageurs, une documentation est remise à chaque participant. Celle-ci permet de renforcer les messages délivrés pendant la formation. Les sujets tels que l'hypovigilance, notamment lorsque l'attention du conducteur est détournée, y sont traités. Elle rappelle les risques liés à l'utilisation du téléphone, des écrans, des dispositifs susceptibles d'émettre du son, ainsi que les sanctions encourues.

MÉMENTO

Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

Aptitude physique et mentale

On parle aussi d'hypovigilance quand l'attention du conducteur est détournée



L'utilisation du téléphone au volant provoque :

- Une augmentation du temps de réaction de 50% en moyenne.
- Une plus grande distance d'arrêt en cas d'urgence.
- Un choc plus violent.

La conduite réclame 100% de notre attention.
 Une seconde d'inattention peut être fatale.

Sanctions

- Usage du téléphone tenu en main par le conducteur en circulation ainsi que port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son :
 - Amende forfaitaire de 135 €.
 - Moins 3 points sur le permis.
- Écran de télévision dans le champ de vision du conducteur :
 - Amende de 1500 €.
 - Moins 3 points sur le permis.
 - Également encourue, peine de confiscation de l'appareil.

La prévention est une valeur essentielle de nos formations. Les notions de sécurité routière telles que la vitesse, l'alcool, ou l'hypovigilance sont largement abordées dans nos formations afin de sensibiliser au mieux les conducteurs que nous recevons.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. *et cordiaux*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loïc Charbonnier', written in a cursive style.

Loïc CHARBONNIER

Président Délégué Général